

# CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

La chenille processionnaire est une larve de papillon.

De fin janvier à avril (suivant l'altitude et l'insolation), elles descendent de l'arbre menées par une chenille de tête, c'est la procession. Elles sont à la recherche du sol approprié pour s'enterrer. Cet état peut durer de quelques mois à cinq ans.

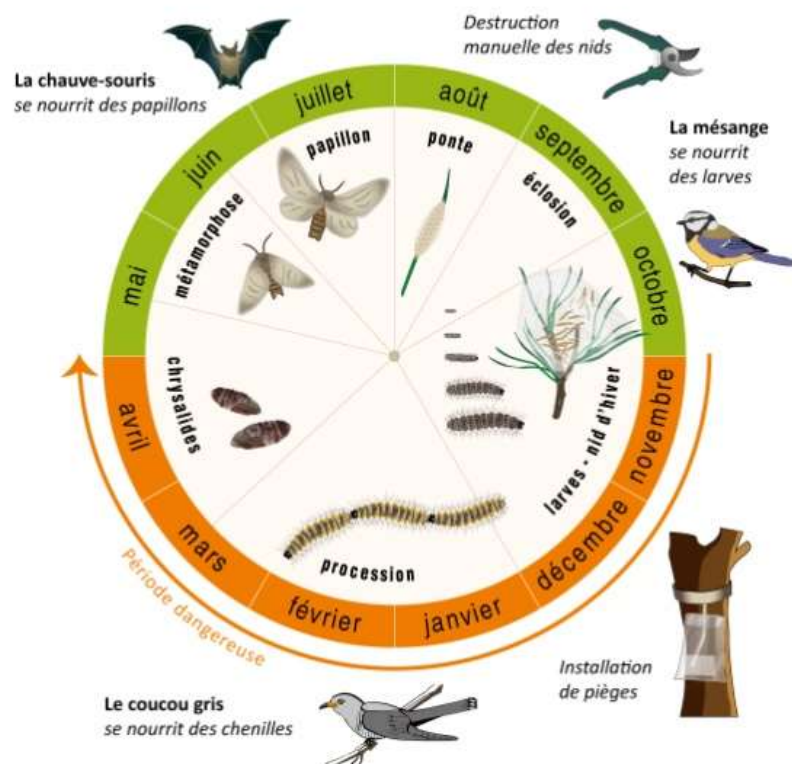


Aux premiers froids, le nid d'hiver, bourse de soie épaisse servant de véritable radiateur solaire est alors visible et devient le signe distinctif de leur présence.



## 1- Cycle de vie

### Cycle annuel de la processionnaire du pin *nos alliés dans la lutte*



## 2 -Méthodes de lutte

Nichoirs	Écopièges	Pièges à Pheromones	Echenillage	Traitement microbiologique
Octobre à Avril	Toute l'année	Juin à Septembre	Septembre à Avril	Septembre
Prise en charge Communauté De Communes				
<b>FORMULAIRE à télécharger</b>				

LIEN FORMULAIRE

<http://www.cdiledere.fr/agir-pour-environnement/environnement>

Pour plus de précisions télécharger le Guide pratique de la Communauté de Communes  
[http://next.cdiledere.fr/sites/default/files/publications/GUIDE\\_PRATIQUE\\_CHENILLES-BAT.pdf](http://next.cdiledere.fr/sites/default/files/publications/GUIDE_PRATIQUE_CHENILLES-BAT.pdf)



## 3 - Que faire ?

- > Télécharger le formulaire (voir tableau) ou remplir celui-ci en mairie.
- > Faire parvenir ce formulaire en mairie (par courrier ou mail : [mairie@laflotte.fr](mailto:mairie@laflotte.fr)) ou à la Communauté de Communes (par courrier ou mail : [ecogardes@cc-ildere.fr](mailto:ecogardes@cc-ildere.fr)) le **31 août au plus tard**.
- > La mairie vous contactera courant octobre pour venir chercher votre nichoir ou écopiège.
- > **La Communauté de Communes prendra en charge le coût de l'opération (aucune avance financière de votre part).**